



Poney-Club & Centre Equestre D'EZANVILLE



ezanville@equivil.fr



www.equivil.fr

19 rue Condé, 95 460 Ezanville, 06 11 41 25 25

Gestion: 22 Grande Rue, 95 460 Ezanville, equivil@equivil.fr, N° intracommunautaire FR12 405 341 660 00018

2 0 2 5 / 2 0 2 6

FORFAIT + TROIS SAISONS

=

équitation à volonté

Ce forfait permet de monter à cheval gratuitement en +

Des « séances + » sont programmées chaque semaine

Elles sont accessibles à des cavaliers de tous niveaux qui peuvent s'inscrire à une séance + selon les places disponibles



COTISATION EQUIVIL + LICENCE FFE + ASSURANCE

50 €. A régler une fois par an

FORFAIT + TROIS SAISONS = équitation à volonté

Règlement en une fois pour l'année équitation à volonté

Du 8 septembre au 28 juin hors vacances scolaires

Tarifs : Poney : 720 € Cheval : 820 €

FORFAIT D'AUTOMNE hors vacances scolaires

du lundi 8 septembre au dimanche. 21 décembre

Tarifs : Poney : 330 € Cheval : 360 €

FORFAIT HIVER hors vacances scolaires

du lundi 5 janvier au dimanche 5 avril

Tarifs : Poney : 280 € Cheval : 300 €

FORFAIT PRINTEMPS hors vacances scolaires

du lundi 6 avril au dimanche 28 juin

Poney : 280 € Cheval : 300 €

Voir notre offre « poney découverte » sur www.equivil.fr

OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement d'un arrêt définitif + 100 €

TARIF SPECIAL POUR GROUPE de 6 à 10 personnes

Forfait équitation pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances: Poney: 830 € Cheval: 930 €

Hors forfait par séance: poney : 140 € ou cheval : 170 €

LES TARIFS comprennent sur facture détaillée:

L'accès et l'usage des installations sportives
et l'encadrement équestre comprenant 5.5 % de TVA

REGLEMENTS par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E E ou Centre Equestre d'Ezanville

Les conditions d'Assurance Cavalier

Individuelle Accident et Responsabilité Civile

sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club



Poney-Club & Centre Equestre D'EZANVILLE

Horaires prévisionnels des séances sur www.equivil.fr

Plein d'activités le dimanche et aux vacances scolaires

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions...

Chaque semaine : des animations, des sorties, des découvertes équestres à vivre en famille ou entre amis.

tout sur
www.equivil.fr

Séjour en Sologne

Spécial 6/14 ans à chaque vacances



à la ferme d'Otefond

Stage équestre en pleine nature pour progresser + Séjour à la ferme qui apprend la vraie vie à la campagne avec les animaux

Aller et retour Paris Porte Maillot

Renseignements et inscriptions auprès du club
ou au secrétariat:

22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur www.equivil.fr « Otefond »

☎ 02 54 83 86 69

✉ otefond@equivil.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- Le port du casque protecteur et personnel Conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- Il est recommandé d'être à jour de ses Vaccinations.
- Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation.
- La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes.
- Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au Club.
- les tarifs affichés au club sont établis pour l'année scolaire, ils comprennent l'accès aux installations équestres à 5.5% de TVA et l'encadrement sportif à 20% de TVA inclus.
- Les conditions de participations aux compétitions et aux animations sont affichées au club.
- Le forfait d'équitation est un contrat à un prix préférentiel, il est exécutable jusqu'à son terme conformément à l'article 1212 du code civil.
- Le forfait est personnel, le rendez-vous est supprimé automatiquement à son échéance.
- En cas de fermeture du club pour cause de force majeure indépendante de l'établissement, des solutions de remplacements sont proposées.
- Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement et pour tous cas de force majeure.
- Les séances non effectuée à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1^{er} septembre suivant.

Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club